

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 15h00,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 8 mars 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT; Mme Célia MONSEIGNE; Mme Véronique HAMMERER; Mme Lydia HERAUD; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD; Mme Marie-Pierre QUENTIN; M. Jean PROU; M. Cyril PENAUD; M. Olivier ESCOTS; M. Jean-Michel RIGAL; M. Stéphane COTIER(suppléant V.BARRAUD); Mr Vincent BARRAUD, Mr Louis CAVALEIRO.

Absents représentés : Mme Véronique FERREIRA, pouvoir à Mme GOT, Mr Jacky BOTTON, pouvoir à Mme QUENTIN.

Etaient excusés : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jacky BOTTON; Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE; Mr Rémi JUSTINIEN, Mr Philippe LABRIEUX

Etaient également présents : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST;

Président de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Secrétaire de séance : Mr Olivier ESCOTS

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 2023-02-24

Poursuite du projet SIG'Estuaire avec la création d'un nouveau contrat de projet

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et sa disposition Oa5;

Considérant la nécessité de pouvoir disposer sur l'estuaire et ses bassins versants d'un outil puissant de centralisation et de valorisation des données;

Considérant la nécessité de poursuivre le projet SIGESTUAIRE pour répondre aux objectifs du SAGE et du PAPI, et pouvoir suivre leurs indicateurs;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. De poursuivre le projet SIG Estuaire en intégrant dans la plate-forme de nouveaux enjeux.

Article 2. De créer un contrat de projet de géomaticien à compter du 1^{er} juillet 2023, pour une durée minimale d'un an pour finaliser la poursuite du projet SIG'Estuaire 2.0,

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à recruter pour pourvoir à ce poste et en assurer les missions jusqu'à la fin du projet. La rémunération s'effectuera en référence à la grille des ingénieurs territoriaux, dépense imputée au Budget Annexe Eau.

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour finaliser ce projet, une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne correspondant à 50 % du coût du chargé de mission géomatique ;

Article 5. D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour finaliser ce projet, une subvention auprès des fonds européens du FEDER pour une participation correspondant à 20 % du coût du projet ;

Article 6. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 30 mars 2023.

La Présidente,

Le secrétaire de séance,

SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire
42 Rue St Simon - 33390-BLAYE
05.57.42.28.76 - contact@smiddest.fr
Siret : 253 308 310 00058

Pascale GOT

Olivier ESCOTS

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.